



VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1514-2020

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 62 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER (SECTEUR ROUTE MONTCALM)

Avis de motion donné le : 11 mai 2020

Dépôt du projet de règlement le : 11 mai 2020

Adoption du règlement le : 25 mai 2020

En vigueur le : 17 décembre 2020



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-
DE-LA-JACQUES-CARTIER**

RÈGLEMENT NUMÉRO 1514-2020

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 62 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE
STABILISATION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER (SECTEUR
ROUTE MONTCALM)**

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par le conseil de la Ville, décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1514-2020

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Jacques-Cartier (secteur route Montcalm), tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 21 avril 2020 et dans un document préparé par M. Luis Montana, ingénieur, pour la firme Écogénie en date du 23 avril 2020.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 62 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux (mesures environnementales, terrassement, enrochement, végétalisation), les imprévus, les honoraires professionnels, la main d'œuvre municipale, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 62 000 \$, sur une période de 5 ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 25 MAI 2020.



MAIRE



DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ANNEXE A
– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA VILLE –

Bilan des coûts

**Stabilisation de la berge de la rivière Jacques-Cartier (secteur route Montcalm) (entre le 76 et le 92 route Montcalm)
Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

#	Description	Coût	Note
1.0	Travaux		
1.1	Mesures environnementales et accès au site	10 500 \$	1
1.2	Terrassement - Enrochement	27 890 \$	1
1.3	Végétalisation	7 810 \$	1
1.4	Imprévus (10%)	4 620 \$	1
	Sous-total 1.0	50 820 \$	
2.0	Honoraires professionnels		
2.1	Honoraires professionnels	5 000 \$	
	Sous-total 2.0	5 000 \$	
3.0	Autres		
3.1	Main d'œuvre municipale	1 500 \$	
3.2	Taxes nettes	2 784 \$	
3.3	Frais d'emprunt	1 896 \$	
	Sous-total 3.0	6 180 \$	
	TOTAL	62 000 \$	

Note 1: Le coût des travaux est établi par la firme Écogénie
Voir document en date du 6 mars 2020



Martin Careau, Ing.
Directeur des services techniques
et directeur général adjoint
21 avril 2020

ANNEXE B
– ESTIMATION DE LA FIRME ÉCOGÉNIE –

Stabilisation de berges / rivière Jacques-Cartier

Évaluation budgétaire - février 2020

Item	Désignation de l'ouvrage	unité	Quantité	\$/unité	Total
Mesures environnementales et accès au site					
1	Organisation de chantier, signalisation et gestion de la circulation, mesures environnementales, remise en état des lieux et frais généraux	global	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
2	Abattage d'arbres (Orme d'Amérique 10-15 cm de diamètre) et disposition des débris ligneux hors site selon exigences du devis	unité	2	250,00 \$	500,00 \$
				Sous-total:	10 500,00 \$
Terrassement - Enrochement					
3	Terrassement, excavation, reprofilage, incluant la disposition des déblais hors site	global	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
4	Enrochement de calibre 200-600 mm Φ , incluant fourniture, transport et installation	t.m.	220	65,00 \$	14 300,00 \$
5	Sous-couche filtre de calibre 10-100 mm Φ , incluant fourniture, transport et installation	t.m.	85	65,00 \$	5 525,00 \$
6	Fourniture et installation de membrane géotextile de type Texel 918 ou équivalent	m ²	140	8,50 \$	1 190,00 \$
7	Dallage de cailloux de calibre 100-200 mm Φ , incluant fourniture, transport et installation	t.m.	25	75,00 \$	1 875,00 \$
				Sous-total:	27 890,00 \$
Végétalisation					
8	Fourniture et installation de fagots	m.l.	26	60,00 \$	1 560,00 \$
9	Fourniture et installation de plançons	m.l.	78	75,00 \$	5 850,00 \$
10	Ensemencement à la volée incluant 100 mm de terre végétale	m ²	40	10,00 \$	400,00 \$
				Sous-total:	7 810,00 \$
Sous-totaux des divers ouvrages					46 200,00 \$
Imprévus (10%)					4 620,00 \$
* TOTAL (sans taxes)					50 820,00 \$

*La marge d'erreur de cette estimation en classe B est de 5 à 15 %.

écogénie
Associé Inc.
1000, rue Saint-Jacques

Luis Montana S

Luis Montana ing.f., (OIFQ 11-045)